



LE Sauverois

ÉDITION ÉTÉ 2019 | MUNICIPAL



MOT DU MAIRE

L'hiver est enfin derrière nous mais on ne peut passer sous silence le fait qu'il fût particulièrement rude. Les conditions météo variables et difficiles ont complexifié le travail des équipes du Service des travaux publics et génie mais celles-ci ont travaillé avec brio à rendre nos routes dégagées et sécuritaires. Au nom des citoyens, je tiens à les remercier chaleureusement pour le travail rigoureux et formidable qui a été réalisé. Bravo!

Nos équipes se concentrent maintenant à redonner une beauté estivale à notre ville en procédant au nettoyage des rues et des espaces publics. J'en profite d'ailleurs pour rappeler aux citoyens leur importante contribution à maintenir une harmonie du paysage en dissimulant les bacs roulants, après chacune des collectes.

Le réseau routier bénéficie aussi d'une attention particulière, et ce, à l'ensemble de la ville. Ainsi, au cours des dernières années, le montant dédié à l'entretien et au pavage des routes a été majoré de façon significative et se chiffre actuellement à 2,5 millions de dollars. Nous en sommes particulièrement fiers puisque les Sauverois et les visiteurs circulent maintenant sur des routes bien entretenues et de qualité.

Il me faut vous parler d'un important projet qui me tient particulièrement à cœur : la construction d'une nouvelle école primaire sur la rue Principale. Vous le savez très certainement, la Ville a procédé à l'achat d'un terrain, au mois de février dernier. Nous sommes actuellement en pourparlers avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le tout se déroule très bien. La volonté est de mettre en place un projet Lab-École, qui se veut un catalyseur d'initiatives innovantes en matière d'environnement physique, de mode de vie sain et d'alimentation à l'école. Ce concept novateur vise à offrir un milieu d'apprentissage qui soit le plus optimal possible pour les élèves et les enseignants. Soyez assurés que nous vous tiendrons informés des avancées de ce projet.

Sur une note plus estivale, je vous invite à participer au prochain « Déjeuner du Maire » qui se tiendra le 2 juin prochain, à l'hôtel de ville, lors duquel seront présents les membres du conseil municipal. Sous le thème de l'environnement, nous vous accueillerons dans une ambiance conviviale et informelle pour discuter des sujets qui vous préoccupent. Également, je vous convie, les 22, 23 et 24 juin prochains, à prendre part aux différentes activités entourant la Fête nationale du Québec et à assister au spectacle musical d'un artiste québécois bien connu, Vincent Vallières. Petits et grands apprécieront très certainement cette fin de semaine festive!

Les membres du conseil municipal et l'ensemble des employés de la Ville de Saint-Sauveur se joignent à moi pour vous souhaiter un bon début d'été!

Jacques Gariépy, Maire
Ville de Saint-Sauveur

3
URBANISME ET
SERVICE DES INCENDIES

4
ENVIRONNEMENT

5
RAPPEL ET
INFO EXPRESS

Ville de
Saint-Sauveur



VILLE.SAINT-SAUVEUR.QC.CA





LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Votre conseil municipal est composé du maire et de six conseillers municipaux. Le territoire de la Ville de Saint-Sauveur n'étant pas divisé en districts électoraux, tous les membres du conseil municipal peuvent donc vous représenter. Afin d'améliorer le processus décisionnel, chaque membre du conseil est président d'une ou de plusieurs commissions.

RÉPERTOIRE TÉLÉPHONIQUE

HÔTEL DE VILLE

1, place de la Mairie
Saint-Sauveur (Québec) JOR 1R6
Téléphone : 450 227-4633
Télécopieur : 450 227-3834 ou 450 227-8564
directiongenerale@ville.saint-sauveur.qc.ca
www.ville.saint-sauveur.qc.ca

SERVICE DES INCENDIES

2125, chemin Jean-Adam, Saint-Sauveur
450 227-9134 ou **911 en cas d'urgence**
incendie@ville.saint-sauveur.qc.ca

POLICE

450 227-6848 ou **911 en cas d'urgence**

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Chalet Pauline-Vanier
33, avenue de l'Église, Saint-Sauveur
450 227-2669
bibliotheque@ville.saint-sauveur.qc.ca

SERVICE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Chalet Pauline-Vanier
33, avenue de l'Église, Saint-Sauveur
450 227-2669
communautaire@ville.saint-sauveur.qc.ca

TENNIS MUNICIPAL

Chalet Pauline-Vanier
33, avenue de l'Église, Saint-Sauveur
450 227-2669

TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

2125, chemin Jean-Adam, Saint-Sauveur
450 227-5893
travauxpublics@ville.saint-sauveur.qc.ca

SERVICE DE L'URBANISME

1, place de la Mairie, Saint-Sauveur
450 227-4633
urbanisme@ville.saint-sauveur.qc.ca

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

1, place de la Mairie, Saint-Sauveur
450 227-4633
Télécopieur : 450 227-8564
cdfour@ville.saint-sauveur.qc.ca

CHAMBRE DE COMMERCE DE LA VALLÉE DE SAINT-SAUVEUR

450 227-2564
info@valleesaintsauveur.com



Rosa
BORREGGINE



Normand
LEROUX



Caroline
VINET



Véronique
MARTINO



Daniel
CANTIN



Judith
GAGNON

COMITÉS ET COMMISSIONS

RESPONSABLES

Présidente commission des travaux publics

Rosa Borreggine

Président commission sécurité incendie

Normand Leroux

Présidente commission de l'environnement

Caroline Vinet

Présidente commission de la vie communautaire

Véronique Martino

Président commission des finances et budget

Daniel Cantin

Présidente commission de l'urbanisme

Judith Gagnon

URBANISME NOUVEAUTÉ RÈGLEMENTAIRE

Le Service de l'urbanisme s'est doté d'un nouveau règlement afin de permettre davantage de mixité d'usage pour les commerçants situés dans les zones CVG. En effet, le règlement sur les usages conditionnels permet d'autoriser, selon certaines conditions, des usages préalablement non autorisés au règlement.

Pour favoriser le dynamisme de la rue Principale et de certaines rues adjacentes, il est possible, pour un commerçant, de créer des concepts de mixité d'usage novateurs.

Nous vous invitons à venir nous rencontrer pour discuter de votre projet.

LE SAVIEZ-VOUS?

- Une boîte est disponible près de la porte d'entrée principale de l'hôtel de ville afin que vous puissiez déposer vos **demandes de permis** ou de **certificat d'autorisation**. Celles-ci ne doivent toutefois pas contenir de plan grand format. N'oubliez pas d'y insérer votre paiement.
- Certains dépliants portant sur la **réglementation d'urbanisme sont disponibles sur le site Internet** de la Ville de Saint-Sauveur, à l'adresse suivante : www.ville.saint-sauveur.qc.ca. Ces informations peuvent s'avérer utiles pour la planification de certains de vos projets.
- **Aucun rendez-vous n'est nécessaire** pour obtenir de l'information générale pour la **planification de votre projet**. Vous n'avez qu'à vous présenter au comptoir du Service de l'urbanisme pendant les heures d'ouverture soit du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.
- N'oubliez pas qu'il est de **vos responsabilités** de fournir à la Ville une copie de la preuve de la **dernière vidange de votre fosse septique**. Celle-ci doit être effectuée aux deux (2) ans pour une résidence permanente et aux quatre (4) ans pour une résidence secondaire.
- Si vous avez déjà déposé une **demande de permis ou de certificat d'autorisation**, votre demande sera analysée dans un **délai maximal de 30 jours**. Le Service de l'urbanisme travaille efficacement à réduire les délais de traitement des demandes reçues.

Soyez prévoyants dans vos projets et déposez votre demande complète rapidement. **Les demandes sont traitées dans l'ordre selon lesquelles elles sont reçues**. En période estivale, les techniciens en urbanisme sont appelés à traiter un volume élevé de demandes.

ERRATUM

MOT CACHÉ DE L'URBANISME

Dans la publication du Sauverois de l'édition du printemps 2019, l'indice permettant de trouver la réponse au Mot caché de l'urbanisme aurait dû être **Élément** qui compose le paysage de la ville de Saint-Sauveur.

INCENDIES ET DÉMÉNAGEMENTS PRÉVENTION

VOUS AVEZ DÉMÉNAGÉ OU PRÉVOYEZ LE FAIRE PROCHAINEMENT?

Afin d'assurer votre sécurité et celle de votre famille, prenez quelques minutes, lors de la prise de possession du logement, pour vérifier les éléments suivants :

■ AVERTISSEUR DE FUMÉE

Il doit y avoir au moins un (1) avertisseur de fumée fonctionnel sur chaque étage du logement, incluant le sous-sol. Les avertisseurs de fumée doivent être âgés de moins de 10 ans sans quoi, ils doivent être remplacés immédiatement.

■ AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE

Il doit y avoir au moins un (1) avertisseur de monoxyde de carbone dans le logement si celui-ci possède un appareil à combustion (foyer au bois ou au gaz, fournaise à l'huile, cuisinière au gaz) ou un garage attenant.

■ VISIBILITÉ DU NUMÉRO CIVIQUE

Le numéro civique du bâtiment (adresse) doit être bien visible à partir de la rue, afin que les véhicules d'urgence puissent repérer rapidement le bâtiment et ainsi réduire les délais d'intervention au maximum.

Pour toute question concernant la prévention des incendies, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 450 227-9134 ou par courriel à kplante@ville.saint-sauveur.qc.ca



ENVIRONNEMENT

DÉJEUNER DU MAIRE

SOUS LE THÈME DE L'ENVIRONNEMENT

Le dimanche 2 juin, de 8h30 à 11h, à l'hôtel de ville, se tiendra le traditionnel « Déjeuner du Maire » sous le thème de l'environnement. Les élus du conseil municipal vous invitent à venir échanger avec eux dans une ambiance conviviale et informelle sur tous les sujets qui vous préoccupent. À cette occasion spéciale, vous aurez accès **gratuitement** à du **compost** et des **pousses d'arbres** (apportez vos contenants), au service de **déchiquetage de papiers confidentiels** ainsi qu'à plusieurs autres surprises.

De plus, le laboratoire H2Lab sera sur place pour vous offrir des **rabais variant entre 45 % à 50 % pour l'analyse de l'eau de votre puits**.

TARIFS PRÉFÉRENTIELS DES ANALYSES D'EAU	
ANALYSES DISPONIBLES*	TARIFS POUR LA JOURNÉE (Taxes incluses)
Forfait bactériologique Coliformes totaux, e. Coli, entérocoques, colonies atypiques	40 \$
Forfait « esthétique » Alcalinité, chlorures, conductivité, couleur, dureté, fer, manganèse, ph, turbidité	90 \$
Forfait « santé » Arsenic, baryum, cadmium, cuivre, fluorures, nitrites-nitrates, plomb, sulfates, uranium	90 \$
Combo bactériologique + esthétique ou santé	120 \$
Trio bactériologique + esthétique + santé	200 \$

* Les échantillons d'eau doivent être **prélevés le matin même**. Des bouteilles d'échantillonnage et les formulaires seront disponibles à l'hôtel de ville dès le début de la semaine du 27 mai. Vous devez aussi prévoir le **paiement sur place** par carte de crédit Visa ou MasterCard, débit ou en argent comptant.

LES BOÎTES À SACS

Comme vous le savez sans doute, depuis le 22 avril dernier, la distribution des sacs d'emplettes à usage unique, dans les commerces de détail de la ville, n'est plus autorisée. Vous devez donc prévoir un sac réutilisable pour vos emplettes. En cas d'oubli, nous avons installé trois boîtes à sacs communautaires dans lesquelles vous pouvez prendre un sac sans frais ou y laisser vos sacs en surplus, pour le bénéfice des autres.

Les boîtes à sacs sont situées aux endroits suivants :

- sur la rue Filion, près du kiosque d'information touristique;
- sur la rue Principale, à l'angle de l'avenue Saint-Denis et au centre commercial des Galeries des Monts;
- près du commerce « La boîte à surprises de Nicolas ».

**LA BOÎTE À SACS.
PARCE QUE TU PEUX
EN PRENDRE UN,
DONNES-EN UN.**



DÈS LE 22 AVRIL 2019
FINI LES SACS À USAGE UNIQUE

COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

L'été 2019 sera la première saison estivale de notre bac brun. Durant l'été, une patrouille verte sillonnera le territoire de la ville pour répondre à toutes vos questions et vous parler des bonnes pratiques, et ce, afin de prévenir les nuisances qui pourraient survenir si on ne porte pas attention.

Dès maintenant, vous pouvez obtenir plusieurs informations en visitant le site Internet : www.lespaysdenhautrecyclent.com. Vous y trouverez la liste des matières acceptées et refusées dans le bac brun ainsi que des capsules vidéo amusantes qui démystifient le tri et la collecte des déchets organiques.



NOUVEAU

SERVICE DE BROYAGE DE BRANCHES À DOMICILE

Un nouveau service mensuel de déchetage des branches, à domicile, est maintenant offert aux résidents. Ce service, gratuit et d'une durée maximale de 15 minutes, vous permettra de disposer de vos résidus d'émondage. Il sera en vigueur du mois de mai au mois de novembre inclusivement.

Les demandes doivent être effectuées par téléphone, au 450 227-4633, ou par courrier électronique à administration@ville.saint-sauveur.qc.ca

Vous pouvez présenter une demande de service chaque mois, pour une même propriété. Notez que le jour approximatif de la collecte vous sera communiqué lors de votre demande de service.

Les branches doivent avoir un diamètre inférieur à 10 cm (4 po), être placées sur le terrain privé, mais en bordure de rue et placées dans le même sens, le bout coupé vers la rue.

Notez qu'en raison de ce nouveau service, les branches ne seront plus acceptées à l'Écocentre.

RAPPELS ET INFO EXPRESS

COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

Les collectes d'objets encombrants ont toujours lieu le **premier mardi du mois**. Pour obtenir le service, vous devez **téléphoner, au plus tard la veille** de la collecte, au 450 227-4633.

COLLECTE DE RÉSIDUS VERTS

La prochaine collecte de résidus verts se tiendra le **mercredi 29 mai**. Les résidents devront utiliser des sacs de papier, des boîtes de carton ou des contenants réutilisables. Les sacs de plastique ne seront pas ramassés et les bacs roulants noir, brun et vert ne pourront être utilisés lors de cette collecte.

INFO-COLLECTE

Pour toute question ou pour signaler un problème avec la collecte des matières résiduelles (bacs brun, noir et vert), veuillez appeler la **ligne Info-Collecte au 1 855 PDH-RECY** ou visitez le site Internet www.lespaysdenhautrecyclent.com

RAPPORTEZ VOS CONTENANTS ET EMBALLAGES DE POLYSTYRÈNE À L'ÉCOCENTRE!



REMISAGE DES BACS ROULANTS

Pour maintenir l'harmonie du paysage et du voisinage, nous demandons la collaboration des résidents afin que les bacs roulants soient **remisés et cachés** de la vue des passants et voisins, en dehors des jours de collectes.

INSCRIVEZ-VOUS AU SYSTÈME D'AVIS À LA COMMUNAUTÉ (SAC)

Le SAC est un service d'appels automatisés qui permet à la Ville de communiquer rapidement avec la population d'un secteur en particulier ou avec l'ensemble de la population lorsque survient une situation d'urgence ou un avis d'ébullition d'eau.

Si vous n'êtes pas déjà inscrit, il serait important de le faire en vous rendant dans la section *Mesures d'urgence* du site Internet de la Ville au www.ville.saint-sauveur.qc.ca.



TAXES MUNICIPALES

Les **prochaines échéances** de taxes sont les 11 juillet et 11 septembre. Notez que les cartes de crédit ne sont plus acceptées pour effectuer un paiement à l'hôtel de ville.

Par souci d'économie et de protection de l'environnement, nous réduisons, dès cette année, la fréquence d'envoi des avis d'arrérages de 6 à 3 fois par année. Ainsi, aucun avis d'arrérages ne sera produit en mai et juillet.

LA MÉDIATION DE QUARTIER

Les Mesures Alternatives des Vallées du Nord offre un service sans frais aux citoyens qui désirent **régler un conflit** de voisinage. www.mediationdequartier.ca
info@mavn.ca | 450 436-6749, poste 104

